DICRIM

Document d'Information Communal sur les **Risques Majeurs**

ÉDITION 2022

ORCINES

ANTICIPER ET RÉAGIR

Mouvement de terrain · Risques météorologiques · Feu de forêt · Séisme · Attentat · Transport de matières dangereuses · Rupture alimentaire · Risque sanitaire · Vague de chaleur

orcines.fr

EDITO

Chères Orcinoises, chers Orcinois,

L'histoire de notre commune est intimement liée à la Chaîne des Puys et ses paysages exceptionnels. De par son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco, nos volcans sont un atout formidable pour notre territoire. Il participe à son attractivité, à sa reconnaissance, c'est aussi une fierté pour ses habitants.

En tant que maire, j'ai la responsabilité d'assurer la protection de notre cadre de vie mais aussi des personnes qui l'habitent et le traversent. Pour cela, **nous avons choisi de travailler sur le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est un document légal d'anticipation et de gestion des risques. Pour ce faire, nous nous sommes rapprochés de l'association CISCA (Centre d'Innovations Sociales - Clermont Auvergne) pour mettre en oeuvre un processus inédit en France: la co-construction par les habitants de la commune du PCS. Par ailleurs, ce document est d'autant plus novateur qu'il est l'un des rares en France à prendre en compte les risques dits « systémiques »,** c'est-à-dire des risques fortement liés aux perturbations locales et globales que nous connaissons (changement climatique, crises liées aux ressources, guerres...). Par exemple, nous prenons en compte un risque de rupture dans l'approvisionnement alimentaire. Le PCS est donc le document qui permet à notre collectivité de disposer d'un plan d'actions précis pour agir en responsabilité si d'aventure nous étions touchés par une forte crise.

Vous avez entre les mains le DICRIM qui est un document d'information qui doit vous permettre d'appréhender au mieux de tels événements si ceux-ci intervenaient. Je vous invite donc à lire ce document car il décrit l'ensemble des risques majeurs et systémiques et vous donne les consignes à respecter en cas d'alerte. Faites-le lire à toute votre famille, expliquez-le aux plus jeunes, et conservez-le précieusement.

Jean-Marc MORVAN,
Maire d'Orcines,
Vice-président de
Clermont Auvergne Métropole

SOMMAIRE

MOUVEMENT DE TERRAIN page 2

RISQUES MÉTÉOROLOGIQUES page 3

FEU DE FORÊT page 4

SÉISME page 5

ATTENTAT page 6

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES page 8

RUPTURE ALIMENTAIRE page 9

RISQUE SANITAIRE page 10

VAGUE DE CHALEUR page 11

Le **risque majeur** se définit comme un évènement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences graves pour les personnes, les biens et l'environnement. Ce type d'accident se caractérise par une fréquence d'apparition faible. Un évènement potentiellement dangereux est un risque majeur s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques ou environnementaux sont en présence.

Depuis des décennies nous faisons face à un contexte d'intenses perturbations des écosystèmes écologiques et sociaux (le Covid-19 en est le bon témoin). Cette déstabilisation (fortement liée au changement climatique) fait advenir **des risques dits systémiques**. Bien qu'ils soient plus graves, ils sont souvent méconnus et sous-estimés. On les qualifie de systémiques car ils sont interdépendants les uns des autres et touchent tous nos systèmes sociaux et territoriaux et ce à toutes les échelles.

Le risque de
MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol; il l'est en fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Le risque se manifeste par des **glissements**, **éboulements**, (chutes de blocs rocheux), **effondrement de cavités**, ou affaissement suite au « retrait gonflement » des argiles.

En contexte de changement climatique, les grandes variations de pluviométrie, l'allongement des sécheresses estivales et le mouvement des nappes phréatiques peuvent accentuer ce phénomène.

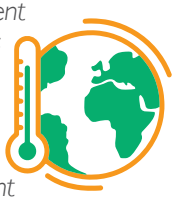

Orcines agit pour prévenir (repérage des zones exposées, suppression ou stabilisation de masses instables, maîtrise de l'aménagement, surveillance et information) **et maîtriser de potentielles situations de crise** (lieux de regroupement, information,...).

COMMENT AGIR ?

AVANT

_S'informer sur les risques et les mesures de sauvegarde

_Végétaliser les pentes et éviter les sols nus

PENDANT

_**En cas d'effondrement du sol, évacuer et s'éloigner** de la zone d'angereuse

_**En cas d'éboulement ou de chute de pierres,** se mettre dans un abri en dur et s'abriter sous un meuble solide loin des fenêtres. En forêt, fuir latéralement la zone instable

APRÈS

_Fermer l'eau, le gaz et l'électricité

_Evacuer le bâtiment

_Rejoindre les lieux de regroupement

_Évaluer les dégats avec un professionnel

Le risque
MÉTÉOROLOGIQUE

Les phénomènes météorologiques peuvent regrouper un ensemble hétérogène de perturbations climatiques liées aux variations plus ou moins brutales des conditions météos.Ces risques ont une intensité et une fréquence variables.

Afin de prévenir les risques liés à ce type de manifestations climatiques, **Météo France propose une carte de vigilance** permettant de savoir si un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.

https://vigilance.meteofrance.fr/fr

Vents violents
Orages
Pluies intenses
Périodes de grand froid
Neige abondante
Canicule

La période contemporaine est marquée par de profonds bouleversements climatiques en lien avec les activités humaines. À l'échelle mondiale, on observe les phénomènes météorologiques se multiplier. Par ailleurs, l'intensité des phénomènes s'accentue elle aussi en causant **un risque de tempête accru.**

COMMENT AGIR ?

En cas de tempête ou d'orage,

_ Fermer portes et volets.
_ Rentrer tout objet susceptible de s'envoler
_ Débrancher appareils électriques et antennes
_ Rester dans un abri en dur
_ Éviter les déplacements en voiture, à pieds ou à deux roues

_ Éviter les déplacements en voiture
_ Ne pas déblayer son toit.

_Depuis le 1er novembre 2021, **les usagers de la route doivent obligatoirement équiper leur voiture de pneus hiver ou détenir des chaînes** dans les zones à plus de 800m d'altitude.

Le risque de
FEU DE FORÊT

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

Orcines est majoritairement recouverte de forêts. Les sécheresses récurentes et l'affluence touristique sur la commune augmentent le risque de départ de feux. Pour prévenir cela, la commune participe à l'entretien et le débrouissaillement régulier des zones forestières.

Les feux de forêt ont un impact sur le territoire et les populations à tous les niveaux. Ils peuvent aller jusqu'à porter préjudice aux zones habitées et aux activités économiques (tourisme, agriculture, ...). De plus, ils ont un impact considérable sur la biodiversité et ont des répercussions en termes de pollution de l'air. Cela provoque des conséquences à court et long terme.

En précaution, **le débroussaillage autour des maisons, l'installation de réserves d'eau de pluie, la plantation d'arbres fruitiers et l'absence de stockage de matériaux combustibles contre les maisons sont de bonnes mesures préventives.** La prudence et le civisme sont recommandés aux promeneurs et automobilistes.

COMMENT AGIR ?

_N'évacuer que sur ordre des autorités
_Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur)
_Fermer et arroser volets, portes, fenêtres
_Enlever les éléments inflamables et combustibles

attention-feux-foret.gouv.fr

Le risque de
SÉISME

Un séisme est une fracturation brutale des roches le long de failles en profondeur dans la croûte terrestre (rarement en surface). Le séisme génère des vibrations importantes du sol qui sont ensuite transmises aux fondations des bâtiments.

La commune est exposée à des risques de séisme comme la majorité du territoire du Puy-de-Dôme. Plus précisément, sur l'échelle nationale, la commune est présente sur un territoire assujetti à **un risque modéré.**

Dans le cas d'une maison déjà construite, **il est recommandé de faire réaliser un diagnostic de vulnérabilité par un professionnel de la construction parasismique.** Il permet d'identifier l'absence, l'insuffisance ou la dégradation des éléments essentiels de son logement à la résistance au séisme, de même que la possibilité d'une interaction défavorable avec le sol qui pourrait aggraver l'action d'un tremblement de terre.

COMMENT AGIR ?

_Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ils sont pris en charge

Si vous êtes à l'intérieur :

_ **S'abriter** près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides

_ **S'éloigner des fenêtres** pour éviter les bris de verre.

_ Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, **sortir du batiment et s'éloigner**

Si vous êtes à l'extérieur :

_ Ne pas rester à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, toitures, cheminées, etc.

Si vous êtes en voiture :

_ S'arrêter loin d'un pont, de bâtiments, d'arbres... et ne pas sortir avant la fin de la secousse

Le risque
ATTENTAT

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence, comme un attentat ou une prise d'otages, commis par un groupe de personnes ou une seule personne. Le plan Vigipirate a été créé par le Gouvernement pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population.

COMMENT AGIR ?

Vous êtes témoins ou à proximité d'un attentat:

_**Localiser** le danger pour vous en éloigner
_**Aider les autres** personnes à s'échapper si possible
_**Alerter** les personnes autour de vous et dissuadez-les de pénétrer dans la zone de danger
_**Alerter les forces de l'ordre** dès que vous êtes en sécurité (112 ou 17)
_**Sortir doucement et les mains en l'air** à l'arrivée des forces de l'ordre et ne faire aucun mouvement brusque

La commune participe à la prévention des attentats et à la mise en oeuvre du plan VIGIPIRATE.

LES NIVEAUX VIGIPIRATE

URGENCE ATTENTAT
Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier
- Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat
- Durée très limitée

SÉCURITÉ RENFORCÉE
face à un niveau élevé de la menace terroriste

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier
- Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes
- Durée limitée

VIGILANCE

- Protection quotidienne contre une menace terroriste constante
- Mesures permanentes de sécurité
- Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité
- Durée illimitée

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER

3/ ALERTER ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

VIGIPIRATE

Le risque de TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les conséquences du risque de transport de matières dangereuses sont avant tout liées à la nature du produit transporté. Il peut être inflammable, explosif, toxique, corrosif ou radioactif.

Le risque se manifeste de trois manières, une **explosion**, un **incendie** ou un dégagement d'un **nuage toxique**.

La commune est traversée par deux axes importants: la D90 qui mène notamment à l'A89 et la D941 qui mène vers Clermont-Ferrand. De ce fait, les camions qui empruntent ces routes peuvent exposer la commune à des risques liés au transport de matières dangereuses.

COMMENT AGIR ?

_Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ils sont pris en charge
_Si en extérieur, rentrer rapidement dans un bâtiment en dur
_Ne pas fumer

Si vous êtes témoin d'un accident :

_Avertir les secours avec le **18** ou le **112**
_Leur **communiquer les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange** qui permettent l'identification et la nature du produit transporté

_S'éloigner de l'accident et s'abriter

Le risque de RUPTURE ALIMENTAIRE

La question de l'approvisionnement alimentaire concerne la sécurité des populations. Elle est aussi intimement liée à un certain nombre d'autres risques. Elle se caractérise par une faille dans les chaînes d'approvisionnement et dans les processus d'acheminement des denrées que nous consommons.

La commune est exposée aux risques de rupture alimentaire et de pénurie comme une grande partie des communes en France. Cela vient notamment du fait que pour la plus grande partie, notre alimentation est produite à plus de 100km de chez nous. Cela fragilise les circuits de production et d'approvisionnement.

Le risque de rupture alimentaire est étroitement lié à des événements d'ampleur qui peuvent affecter notre alimentation et favoriser des prénuries massives.

Ce risque peut être amplifié par;
_une catastrophe naturelle qui peut impacter la production agricole
_une pandémie
_une cyberattaque et son impact sur les circuits d'approvisionnement,
_un conflit social bloquant l'acheminement des denrées
_un conflit influant sur l'énergie (pétrole, gaz,...)

COMMENT AGIR ?

_ **Identifier et connaître** les acteurs des filières locales de l'alimentation.

_Lors d'une pénurie, éviter de se précipiter dans les commerces et éviter de prendre plus que nécessaire, cela pourrait nuire à d'autres. Il est conseillé d'avoir chez soi au moins deux semaines de stock alimentaire.

_**Mettre en place des actions et collectifs solidaires** afin de produire et répartir les denrées de manière équitable entre toutes et tous.

_Se rapprocher des acteurs publics pour s'informer et aider la population de la commune.

Le risque SANITAIRE

Un risque sanitaire désigne un risque, immédiat ou à long terme, plus ou moins probable, auquel la santé publique est exposée. Cela se manifeste par le biais d'un agent infectieux (virus, bactéries, parasites) ou de produits chimiques.

La commune est exposée aux risques sanitaires de toute sorte comme toutes les communes en France. La préparation des collectivités territoriales consiste notamment à organiser et planifier la continuité du service public mais aussi la protection des populations.

https://www.santepubliquefrance.fr

Le risque épidémique est un risque systémique, c'est-à-dire qu'il est directement lié à l'apparition d'autres risques. Il accélère surtout la vulnérabilité des écosystèmes :

_saturation des systèmes de santé
_déstabilisation économique et difficulté pour les plus petits acteurs économiques du territoire,...
_destabilisation des systèmes qui premettent de répondre à nos besoins vitaux (par exemple le système alimentaire)

COMMENT AGIR ?

_Respecter les consignes gouvernementales et les recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

_Un **virus** se transmet par voie aérienne (toux, éternuement, postillons), par contact rapproché avec une personne infectée ou par contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade.

_En cas de **pandémie**, le respect des mesures d'hygiène élémentaires est une règle indispensable pour limiter les risques de contamination. Leur respect est essentiel en situation de pandémie et également utile en cas de grippe saisonnière.

Le risque de
VAGUE DE CHALEUR

Une canicule, ou vague de chaleur, est un phénomène météorologique de températures de l'air anormalement fortes, de jour comme de nuit. Le risque se manifeste lorsque pendant au moins trois jours les températures minimales, en particulier la nuit sont au dessus de 20°C et les températures maximales supérieures à 33°C.

La commune est exposée aux risques de vagues de chaleur qui augmentent la fragilité de la forêt, le risque de feux et de sécheresse. Il touche aussi particulièrement la population et notamment les personnes les plus fragiles. Par précaution, il est conseillé de végétaliser les espaces extérieurs, de constituer des stocks d'eau de pluie et de limiter les consommations d'eau qui ne sont pas nécessaires pour la santé.

Sur les 43 vagues de chaleur recensées à l'échelle de la France depuis 1947, huit ont eu lieu avant 1980, neuf entre 1980 et 2000 et 26 depuis 2000. Leur fréquence devrait doubler d'ici 2050 et leur période d'occurrence pourrait s'étendre de mai à octobre. La canicule de 2003 a été la plus prononcée depuis le début des relevés météorologiques en France et la plus meurtrière, avec 19 000 morts. À horizon 2100, ce type d'événement pourrait être considéré comme une canicule ordinaire.

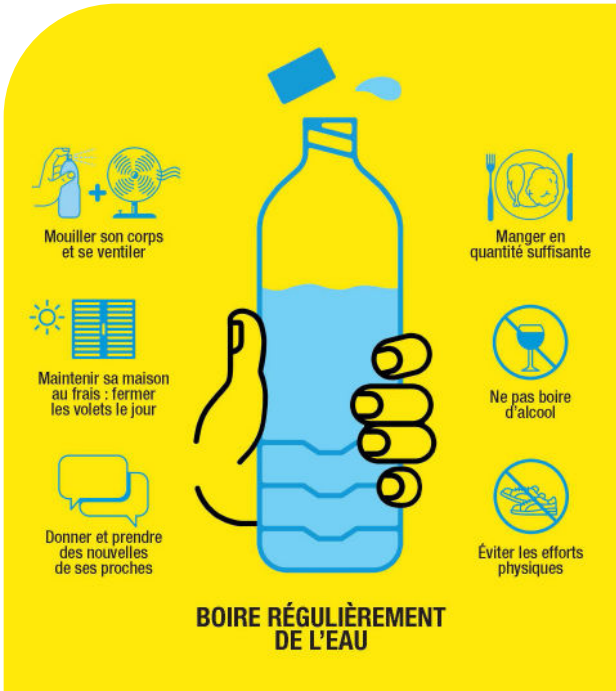

Numéros d'urgence :

Préfecture du Puy-de-Dôme : **04 73 98 63 63**
Urgence eau et assainissement (Clermont Auvergne Métropole) : **04 73 42 62 40**
Urgence sécurité Gaz : **0800 47 33 33 (numéro gratuit)**
Urgence dépannage électricité : **09 72 67 50 49**

Où s'informer ?

Mairie d'Orcines
2 place Saint Julien
63870 ORCINES
Téléphone : **04 73 62 10 09**
Mail : **accueil@mairie-orcines.fr**
Site : **orcines.fr**

Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h 30

App « Panneau Pocket »
https://app.panneaupocket.com/ville/987544133-orcines-63870

Site utile:
https://www.georisques.gouv.fr

En cas de crise,
écoutez France Bleu
Pays d'Auvergne
102.5 fm

ORCINES
orcines.fr